



## POLITIQUE SUR LA PREVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET SEXUELLE EN MILIEU DE TRAVAIL

### OBJECTIF

Notre entreprise s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sûr, respectueux et exempt de violence conjugale et sexuelle. Cette politique vise à prévenir et à éliminer la violence conjugale et sexuelle, à soutenir les victimes et à sensibiliser l'ensemble du personnel à cette problématique.

### DÉFINITIONS

**Violence conjugale** : Tout acte de violence, de contrôle, de coercition ou de menace physique, sexuelle, émotionnelle ou économique perpétré par un membre de la famille ou un partenaire intime.

**Violence sexuelle** : Tout acte de nature sexuelle, non consensuel, qui est imposé par la force, la menace, la contrainte ou la manipulation.

### ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

**Tolérance zéro** : Notre entreprise adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence conjugale et sexuelle en milieu de travail. Toute forme de violence, de harcèlement ou d'agression sexuelle est strictement interdite.

**Confidentialité et respect** : Les victimes de violence conjugale ou sexuelle seront traitées avec sensibilité et respect. La confidentialité sera maintenue dans la mesure du possible, conformément à la loi et aux obligations de signalement appropriées.

**Soutien aux victimes** : Nous nous engageons à fournir un soutien approprié aux victimes de violence conjugale et sexuelle. Les employés auront accès à des ressources, des informations et des services d'aide professionnelle pour les aider à sortir de la situation abusive.

**Sensibilisation et formation** : Nous organiserons régulièrement des séances de sensibilisation et de formation pour tous les employés afin de les informer sur les signes de violence conjugale et sexuelle, ainsi que sur les mesures à prendre pour la prévenir et y réagir.



**Procédures de signalement** : Des procédures claires et confidentielles seront mises en place pour permettre aux employés de signaler tout incident de violence conjugale ou sexuelle en toute sécurité, sans crainte de représailles.

**Enquêtes et mesures disciplinaires** : Toute allégation de violence conjugale ou sexuelle sera prise au sérieux et fera l'objet d'une enquête approfondie. Si les allégations sont fondées, des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre de l'auteur des actes répréhensibles, pouvant aller jusqu'au licenciement.

## RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS

**Respect mutuel** : Tous les employés doivent traiter leurs collègues avec respect et dignité, en évitant tout comportement inapproprié, de nature sexuelle ou violente.

**Signalement** : Les employés sont encouragés à signaler tout comportement violent, harcelant ou abusif à leur supérieur hiérarchique, au service des ressources humaines ou à tout autre canal de signalement approprié.

**Non-représailles** : L'entreprise ne tolérera aucune forme de représailles à l'égard des employés qui signalent des cas de violence conjugale ou sexuelle.

## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La politique sur la prévention de la violence conjugale et sexuelle en milieu de travail sera communiquée à tous les employés et fera partie intégrante du manuel de l'employé. Des rappels périodiques seront effectués pour garantir que tous les employés sont informés et comprennent les dispositions de cette politique. Des ressources supplémentaires seront également fournies pour soutenir les victimes et aider à prévenir ces comportements.

Notre entreprise s'engage à maintenir un environnement de travail sûr et respectueux pour tous les employés. En travaillant ensemble, nous pouvons prévenir la violence conjugale et sexuelle en milieu de travail et promouvoir une culture d'équité, de respect et de bien-être.